



## Conseil

Distr. générale  
20 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Dix-septième session

Kingston (Jamaïque)

11-22 juillet 2011

### Décision du Conseil concernant les questions financières et budgétaires

*Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,*

*Considérant* les recommandations du Comité des finances<sup>1</sup>,

*Recommande* que l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins :

- a) Demande instamment aux membres de l'Autorité de s'acquitter en temps voulu de l'intégralité de leurs contributions au budget de l'Autorité;
- b) Demande aux membres de l'Autorité de s'acquitter dès que possible de leurs arriérés de contributions au budget de l'Autorité au titre d'exercices antérieurs, et prie le Secrétaire général de poursuivre, à sa convenance, ses efforts en vue de recouvrer les montants dus;
- c) Exprime ses remerciements aux membres de l'Autorité qui ont annoncé le versement de contributions au Fonds de dotation et au Fonds de contributions volontaires au cours de la dix-septième session;
- d) Engage vivement les membres à verser des contributions volontaires au Fonds de dotation et au Fonds de contributions volontaires de l'Autorité, et prie le Secrétaire général de recourir à des conseils d'experts pour ce qui est de l'investissement du capital du Fonds de dotation et de consulter les autorités compétentes au Siège de l'Organisation des Nations Unies;
- e) Exprime ses remerciements au Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté au Comité des finances à propos de l'exécution du budget et pour les efforts qu'il a déployés en vue de réaliser des économies sur le budget de l'Autorité au cours de l'exercice 2011-2012, et demande instamment au Secrétaire général de poursuivre ses efforts;
- f) Nomme PricewaterhouseCoopers auditeur indépendant pour 2011 et 2012 et prie les auditeurs d'exprimer, dans les rapports qu'ils publieront, une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'Autorité;

---

<sup>1</sup> Voir ISBA/17/A/3-ISBA/17/C/3.



g) Prie le Comité des finances, à sa prochaine réunion, d'examiner la question de l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public et de faire des recommandations à ce sujet;

h) Prie également le Comité des finances, à sa prochaine réunion, d'examiner la question de savoir si l'Autorité internationale des fonds marins devrait adhérer au statut de la Commission de la fonction publique internationale, et de faire des recommandations à ce sujet;

i) Autorise le Secrétaire général, si besoin est et à titre exceptionnel, de verser une avance d'un montant maximum de 30 000 dollars, à prélever sur les intérêts cumulés du Fonds de dotation, pour compléter les ressources du Fonds de contributions volontaires.

*170<sup>e</sup> séance  
20 juillet 2011*

---